

*Charbonnages du Bois d'Avroy; siège Grand-Bac :  
Installations sanitaires.*

Les nouvelles prescriptions réglementaires prises en vue de combattre l'ankylostomiasie ont mis à l'ordre du jour la question des latrines à établir dans les charbonnages.

Nul n'ignore que le côté délicat de ces installations consiste dans la question d'entretien, et que celle-ci est capitale au point de vue de l'hygiène.

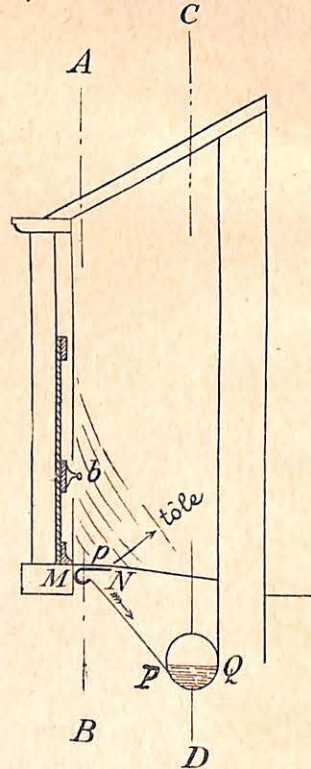
Ces considérations me portent à signaler un système de cabinets qui viennent d'être construits à la surface, au siège Grand-Bac de la Société anonyme des charbonnages du Bois-d'Avroy. Ces cabinets, aménagés comme l'indiquent les croquis ci-contre, sont décrits par M. l'Ingénieur des mines Lebens de la manière suivante :

« Ils sont dépourvus de siège. L'occupant place ses pieds en *p* et peut se tenir à la barre *b* fixée à la porte. Des parois bombées, en ciment, limitent la position qu'il peut prendre.

» Les déjections sont entraînées par une venue d'eau constante, sur le plan incliné *NP*. Le robinet *r* permet de régler le courant. L'évacuation se fait par la canalisation *T*, en grès, dans laquelle passe de temps en temps une chasse d'eau automatique.

» Le groupe comprenant 7 loges, aurait coûté 590 francs en matériaux neufs et l'appareil de chasse d'eau revient à 60 francs. Donc au total 650 francs, soit 93 francs par loge. La consommation d'eau s'élève à environ 4 mètres cubes par loge et par 24 heures, l'alimentation d'eau se faisant jour et nuit. L'entretien, presque nul, ne demande pas une heure de travail pour tout le groupe. »

*Coupe verticale au milieu.*



*Vue de devant. Coupe CD. Coupe AB.*

